Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance auto et déplacement

Par 850Stone

Bonjour,
Je travaille habituellement à 30km de chez moi, j'utilise mon véhicule pour m'y rendre.
Je dois partir en déplacement une semaine chez un client à 300km de chez moi.
Le trajet pour m'y rendre sera t-il considéré comme un trajet domicile / travail pour mon assurance ou comme une utilisation professionnelle de mon véhicule (sachant que je ne suis pas assuré pour l'utilisation professionnelle) ?
Merci

Par Fructidor

Bonjour

Votre assureur considérera qu'il s'agit d'un "domicile-travail", mais il est prudent de l'informer

Par chaber

Bonjour

l'assureur ne couvre que le trajet travail habituel: domicile lieu de travail

Ce déplacement de 300 km entre dans le cadre d'une activité professionnelle à déclarer à votre compagnie.

Votre employeur a la possibilité de souscrire un contrat spécifique dans votre cas